



*Vivre vert à Saint-Marc*

# COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT

Saint-Marc-sur-Richelieu

102, DE LA FABRIQUE, SAINT- MARC-SUR-RICHELIEU, QC, J0L 2E0

enviro@smsr.quebec

## Procès-verbal

### **Rencontre présentielle du 24 août 2022 à 19h**

Étaient présents : mesdames Lise Beauchemin, Eléna Cocco, Renel Paquin, Marie-Claude Racine, Lucie Sauvé, ainsi que monsieur Marc Bouisset.

Absence motivée : Madame Patricia St-Laurent et Monsieur François Berthiaume.

#### ***Partie 1 - Formalités***

##### **1. Vérification du quorum**

Le quorum est vérifié.

##### **2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

##### **3. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion**

Il est proposé et unanimement résolu que le procès-verbal soit adopté tel que proposé.

##### **4. Nomination d'un (e) secrétaire en l'absence de l'assistant municipal**

Étant donné l'absence du nouvel inspecteur adjoint en bâtiment et environnement agissant comme secrétaire du comité, Eléna Cocco se propose de faire la prise de note pour cette rencontre.

## **Partie 2 – Informations**

### **5. Suivis**

#### **5.1. Corvée de nettoyage**

Rencontre prévu avec Martin Valiquette le 19 octobre. Dossier en cours.

#### **5.2. Legs Desjardins**

Marie-Claude a présenté le projet. Le conseil a émis des félicitations pour le travail remis. Le projet est en bonne voie d'être accepté mais avant, Monsieur le maire propose un possible jumelage avec un projet environnemental compensatoire. Marie-Claude en saura plus lors de la rencontre plénière de mardi prochain. Dans ce sens, Renel suggère de mettre l'emphase sur la préservation des berges.

Lucie nous suggère de mettre en place rapidement le projet de haies brise-vent qui nécessitera obligatoirement un empiètement sur les terres agricoles ce qui va donc exiger beaucoup de consultations, d'avis légaux, etc.

Renel a fait quelques démarches pour avoir un avis des coûts et a contacté une pépinière. Lucie trouve que les coûts suggérés sont très élevés; par ailleurs, en vue de favoriser l'appropriation communautaire du projet, elle suggère d'adopter une stratégie de « parrainage » des nouveaux arbres avec des partenaires de Saint-Marc (école, comités, organismes, etc.).

Lise suggère que le projet soit mené en partenariat avec l'organisme « Arbres Évolution ».

Étant donné que les coûts d'une telle collaboration sont également très élevés, Renel nous suggère de mettre l'emphase sur le lancement du projet du Legs et faire par la suite des démarches auprès de partenaires. Renel se propose d'appeler Arbres Évolution pour en connaître davantage et valider si cet organisme peut répondre au projet.

Aussi, Renel suggère de s'occuper de remplir le formulaire car il doit être remis avant le 1<sup>er</sup> octobre et le souhait est de le remettre le 15 septembre.

Marie-Claude fera un résumé des discussions avec Monsieur Berthiaume.

Marie-Claude va se renseigner sur le fonctionnement du budget dédié au CCE.

#### **5.3. Année du jardin**

Le concours est terminé. Il y a 5 récipiendaires. Marie-Claude va nous indiquer le déroulement de la remise de prix.

#### **5.4. Campagne « Coupe le moteur »**

Le projet est terminé.

#### **5.5. Semaine verte et agriculture réparatrice**

Ce point sera remis à l'ordre du jour à l'automne.

#### **5.6. Loi sur l'utilisation de l'eau de la rivière**

Renel nous fait un résumé de la situation et nous informe que la réglementation est sous la juridiction provinciale. Il est bien autorisé de prélever l'eau de la rivière à partir d'un quai si le volume

est inférieur à 75 000 litres par jour. Selon le ministère de la Faune et le ministère de l'Environnement, un tel prélèvement ne pose aucun préjudice concernant la protection de l'eau.

La municipalité n'a donc pas la possibilité d'intervenir dans une telle situation. Si un citoyen voit un acte de ce genre, c'est son devoir de porter plainte au ministère de l'Environnement.

Le CCE propose les actions suivantes :

- Projet de règlement municipal. Un tel projet est en cours de réalisation. Renel se charge de le finaliser.
- Mise en valeur du rôle consultatif du CCE à cet effet.

### ***Partie 3 – Dossiers à traiter***

#### **6. Politique environnementale**

La nouvelle version de la Politique est en voie de finalisation. Le projet sera soumis la semaine prochaine pour lecture et approbation du CCE.

Marie-Claude suggère d'alléger le prochain ordre du jour pour avoir plus de temps à sa présentation au CCE lors de la prochaine rencontre.

Il restera également à réviser l'introduction, le mot du président et le mot du maire.

#### **7. Changements climatiques au niveau municipalité**

Cette question est traitée dans la nouvelle version de la politique environnementale.

Marie-Claude fait une vigie sur le futur projet immobilier et demandera à Monsieur Bradley de la mettre au courant de l'évolution de la situation. Pour le moment, aucun projet déposé. À ce stade, le conseil n'a aucune information. Cette question pourra être posée à la prochaine rencontre si Monsieur le Maire y est présent.

### ***Partie 4 –Varia et conclusion***

#### **8. Varia**

##### **8.1. Statut de « Communauté bleue » : <https://eausecours.org/communautes-bleues/>**

Lucie présente le réseau Communautés bleues qui invite les municipalités du monde entier à adopter un cadre pour la reconnaissance de l'eau comme bien commun par le biais de 3 actions :

1. Reconnaître l'eau et les services sanitaires comme droits de la personne;
2. Interdire ou éliminer progressivement la vente d'eau embouteillée dans les édifices publics et lors d'événements municipaux;
3. Promouvoir des services d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux usées financés, détenus et exploités par l'État.

Les citoyens ou les membres de son conseil peuvent entamer les démarches auprès du Conseil afin que notre municipalité s'engage à devenir une Communauté bleue. Afin d'obtenir la certification, les municipalités doivent remplir les étapes ci-dessous : système d'eau potable et d'assainissement, droit humain d'accès à l'eau, vente d'eau embouteillée : <https://eausecours.org/Municipalite/>

Il suffit de compléter un formulaire et de l'envoyer à l'organisme Eau Secours ! qui gère le programme des Communautés bleues au Québec Au préalable, il y a un point à vérifier auprès de

l'organisme Eau Secours en ce qui concerne l'admissibilité de notre municipalité où les services d'eau usées sont privatisés sur certaines parties du territoire. Lucie s'en charge, de même que de consulter Yvon Tardy à cet effet. Si le statut de Communauté bleue nous est accordé, nous diffuserons cette nouvelle via les médias de la municipalité.

Nous proposerons également l'achat d'une fontaine permanente.

Marie-Claude fera une recommandation au comité pour approuver la dépense.

En lien avec la mobilisation pour le droit universel à l'eau, Lucie nous présente également le Mouvement « L'Agora des habitants de la Terre » qui regroupe des sous-comités autour de la planète dont un au Québec : [https://agora-humanite.org/#:~:text=L'Agora%20des%20Habitants%20de,Canada\)%2C%20de%20la%20Suisse](https://agora-humanite.org/#:~:text=L'Agora%20des%20Habitants%20de,Canada)%2C%20de%20la%20Suisse).

## 8.2. Projet de parcours de randonnée au sein de notre municipalité

En lien avec la politique environnementale, voici des exemples de projet à considérer :

<https://boisedesdouze.org/>

[Conservation volontaire.](#)

## 9. Date et heure de la prochaine réunion

Le lundi 12 septembre 2022, à 19h. L'ordre du jour de cette réunion portera essentiellement sur la finalisation du projet de Legs Desjardins et de la présentation de la politique environnementale révisée.

## 10. Clôture de la rencontre

La rencontre se termine à 21 h 00.



Eléna Cocco  
Secrétaire intérimaire